

# HONORAIRES TRANSACTION

**Notre tarification à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018**

<sup>(1)</sup> à appliquer sur le prix de vente affiché commission d'agence incluse

**Nos honoraires transactions sur vente de biens immobiliers - Appartements, Maisons, Locaux, Terrains...** : (Charge vendeur ou acquéreur selon la nature du mandat)

**Pour tout bien immobilier :**

de 0 à 20 000 € .....	<b>Forfait</b>	<b>2 000,00 € H.T.</b>	(soit 2 400,00 € T.T.C <sup>(2)</sup> .)
de 20 001 à 40 000 € .....		<b>10,00 % H.T.<sup>(1)</sup></b>	(soit 12,00 % T.T.C <sup>(2)</sup> .)
de 40 001 à 50 000 € .....		<b>9,50 % H.T.<sup>(1)</sup></b>	(soit 11.40 % T.T.C <sup>(2)</sup> .)
de 50 001 à 60 000 € .....		<b>9,00 % H.T.<sup>(1)</sup></b>	(soit 10.80 % T.T.C <sup>(2)</sup> .)
de 60 001 à 80 000 € .....		<b>8,00 % H.T.<sup>(1)</sup></b>	(soit 9.60 % T.T.C <sup>(2)</sup> .)
de 80 001 à 100 000 € .....		<b>7,00 % H.T.<sup>(1)</sup></b>	(soit 8.40 % T.T.C <sup>(2)</sup> .)
de 100 001 à 120 000 € .....		<b>6,50 % H.T.<sup>(1)</sup></b>	(soit 7.80 % T.T.C <sup>(2)</sup> .)
de 120 001 à 140 000 € .....		<b>6,00 % H.T.<sup>(1)</sup></b>	(soit 7.20 % T.T.C <sup>(2)</sup> .)
de 140 001 à 160 000 € .....		<b>5,80 % H.T.*</b>	(soit 6.96 % T.T.C <sup>(2)</sup> .)
de 160 001 à 180 000 € .....		<b>5,60 % H.T.<sup>(1)</sup></b>	(soit 6.72 % T.T.C <sup>(2)</sup> .)
de 180 001 à 201 000 € .....		<b>5,40 % H.T.<sup>(1)</sup></b>	(soit 6.48 % T.T.C <sup>(2)</sup> .)
de 200 001 à 250 000 € .....		<b>5,20 % H.T.<sup>(1)</sup></b>	(soit 6.24 % T.T.C <sup>(2)</sup> .)
de 250 001 à 300 000 € .....		<b>5,00 % H.T.<sup>(1)</sup></b>	(soit 6.00 % T.T.C <sup>(2)</sup> .)
de 300 001 à 350 000 € .....		<b>4,80 % H.T.<sup>(1)</sup></b>	(soit 5.76 % T.T.C <sup>(2)</sup> .)
de 350 001 à 400 000 € .....		<b>4,60 % H.T.<sup>(1)</sup></b>	(soit 5.52 % T.T.C <sup>(2)</sup> .)
de 400 001 à 450 000 € .....		<b>4,40 % H.T.<sup>(1)</sup></b>	(soit 5.28 % T.T.C <sup>(2)</sup> .)
de 450 001 à 500 000 € .....		<b>4,20 % H.T.<sup>(1)</sup></b>	(soit 5.04 % T.T.C <sup>(2)</sup> .)
Au-delà de 500 000 € .....		<b>4,00 % H.T.<sup>(1)</sup></b>	(soit 4.80 % T.T.C <sup>(2)</sup> .)

**Estimation d'un bien immobilier avec avis de valeur écrit :**

Déplacement sur site, visite avec élaboration d'une fiche descriptive du bien immobilier, recherches cadastrales, prises de vues, analyse professionnelle des éléments recueillis effectuée en agence, rédaction et envoi de l'avis de valeur : 200,00 € H.T. (soit 240,00 € T.T.C.)

**Nos honoraires sur la vente de fonds de commerce :**

8 % H.T. .(1) (soit 9,60 % T.T.C(2).) de la valeur du fonds de commerce, « pas de porte » ou « droit au bail »

**Nos honoraires de gérance locative :**

7 % H.T.(1) (soit 8,40 % T.T.C(2).) de tous les encaissements (loyer, provisions sur charges, foncier . . .)

**Nos honoraires de location pour les baux soumis aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989**

Cf. grille spécifique établie dans le cadre de la loi ALUR

**Médiation à la consommation - Règlement amiable des litiges**

Pour tout litige le « consommateur » peut contacter le médiateur de la consommation suivant, soit par voie électronique à : [contact@anm-mediation.com](mailto:contact@anm-mediation.com), soit par courrier postal à l'attention de ANM CONSO, 62 rue Tiquetonne – 75002 PARIS

<sup>(2)</sup>.T.V.A. au taux actuel de 20 %

Estimer

Vendre

Acheter

Louer

Gérer

# HONORAIRES LOCATION et GESTION

Notre tarification à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

Notre tarification agence fait l'objet de tranches en fonction de la superficie du logement en location, soit :

Superficie du logement	Honoraires à la charge du bailleur			Honoraires à la charge du locataire	
	Honoraires d'entremise et de négociation	Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail	Honoraires de réalisation de l'état des lieux	Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail	Honoraires de réalisation de l'état des lieux
	Forfait	Prix au m <sup>2</sup>	Prix au m <sup>2</sup>	Prix au m <sup>2</sup>	Prix au m <sup>2</sup>
Jusqu'à 29 m <sup>2</sup>	10,00 €	4,50 €	2,20 €	4,50 €	2,20 €
de 30 m <sup>2</sup> à 39 m <sup>2</sup>	10,00 €	4,50 €	2,00 €	4,50 €	2,00 €
de 40 m <sup>2</sup> à 49 m <sup>2</sup>	20,00 €	4,30 €	1,95 €	4,30 €	1,95 €
de 50 m <sup>2</sup> à 59 m <sup>2</sup>	20,00 €	4,00 €	1,90 €	4,00 €	1,90 €
de 60 m <sup>2</sup> à 69 m <sup>2</sup>	30,00 €	3,20 €	1,85 €	3,20 €	1,85 €
de 70 m <sup>2</sup> à 79 m <sup>2</sup>	30,00 €	3,10 €	1,80 €	3,10 €	1,80 €
de 80 m <sup>2</sup> à 89 m <sup>2</sup>	30,00 €	3,00 €	1,75 €	3,00 €	1,75 €
de 90 m <sup>2</sup> à 99 m <sup>2</sup>	30,00 €	2,90 €	1,70 €	2,90 €	1,70 €
de 100 m <sup>2</sup> à 109 m <sup>2</sup>	40,00 €	2,80 €	1,60 €	2,80 €	1,60 €
de 110 m <sup>2</sup> à 119 m <sup>2</sup>	40,00 €	2,70 €	1,50 €	2,70 €	1,50 €
de 120 m <sup>2</sup> à 129 m <sup>2</sup>	40,00 €	2,60 €	1,50 €	2,60 €	1,50 €
Plus de 130 m <sup>2</sup>	40,00 €	2,50 €	1,40 €	2,50 €	1,40 €

Cette tarification sera amenée à évoluer dans le temps dans la limite des plafonds fixés par le législateur (Cf. extrait du décret ci-dessus).  
Ces honoraires sont exprimés en T.T.C. au taux actuel de TVA à 20 %, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.

➤ **Honoraires pour la gestion courante:**

Pour la gestion courante, le mandataire aura droit à une rémunération à la charge du mandant fixée à 7 % HT, sur laquelle s'ajoute la TVA au taux actuellement en vigueur de 20 %, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale, et calculée sur la base du montant des sommes, effets ou valeurs encaissées pour le compte du mandant.

➤ **Honoraires pour la gestion des travaux :**

Pour la gestion et le suivi des travaux, le MANDATAIRE percevra par dossier au-delà de 1 000.00 € H.T. des honoraires fixés comme suit : 4 % HT sur la totalité du marché H.T. à la charge du MANDANT.

Sur ces frais, s'ajoute la TVA au taux actuellement en vigueur (5.50%, 10% ou 20 %) étant précisé que ces taux sont susceptibles de modification conformément à la réglementation fiscale.

➤ **Honoraires pour la gestion des contrats d'assurance (FACULTATIF selon option du Mandant) :**

Pour la gestion et le suivi administratif et comptable du(es) contrat(s) d'assurance(s) énuméré(s) ci-dessous, le MANDATAIRE percevra par contrat des frais fixés comme suit :

0.50 % HT sur la totalité des sommes à encaisser

Sur ces frais, s'ajoute la TVA au taux actuellement en vigueur de 20 % étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.

soit un total TTC de 0.60 % à la charge du MANDANT

Ces frais sont dus pour la gestion et le suivi administratif et comptable des contrats suivants :

- Contrat n° 1 : GLI

Les honoraires résultant du présent contrat pourront être prélevés directement sur les fonds encaissés par le mandataire pour le compte du mandant au titre du présent avenant.

➤ **Honoraires pour l'établissement des aides à la déclaration des revenus fonciers :**

Pour l'établissement des aides à la déclaration des revenus fonciers, le MANDATAIRE percevra une rémunération s'élevant à un montant de 15.00 € H.T. soit 18 € T.T.C. au taux actuellement en vigueur de 20 % étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.

Estimer

Vendre

Acheter

Louer

Gérer

Immobilier